

Dans chaque numéro de Contact, un syndiqué, livre ses propos en lien avec son activité.

Pour ce numéro, Jean-Michel Savary – Entreprise STX

Patrick LE BIGOT



Syndicalisme : « Peu de syndiqués non élus s'impliquent dans la vie du syndicat, ce que j'ai un peu de mal à comprendre car il faut s'impliquer pour faire vivre l'organisme auquel on adhère, qu'il soit syndical, sportif, culturel ou autre... Pour beaucoup, l'engagement dans la vie syndicale ne devient concret que dans l'exercice d'un mandat. Les responsabilités te rendent acteur. En 1994, j'ai découvert l'activité syndicale. Par la suite, l'engagement et les responsabilités augmentent. En tant que militant de base, on peut avoir le sentiment de perdre son temps si on ne s'engage pas.

L'intérêt du syndicalisme a tout lieu d'être pour porter nos idées de lutte de classe, afin de combattre le patronat, tout ce qu'il veut mettre en place et nous faire subir.

Personnellement, le syndicalisme m'a apporté beaucoup. L'activité syndicale est riche en événements et, en ayant accédé au poste de secrétaire du CE, je me rends compte qu'avec les responsabilités et l'aide de Camarades, j'ai appris énormément de choses. L'utilisation de l'informatique en est une. »

La Navale : « En franchissant la porte du syndicat, cela m'a apporté de la reconnaissance de la part des salariés que l'on peut ou que l'on a pu côtoyer, qu'ils soient ouvriers ou responsables hiérarchiques. L'employeur montre également du respect mais il fait comprendre que nous ne faisons pas partie du même monde.

Notre syndicat des ouvriers CGT des chantiers, comme tout syndicat, se doit d'être structuré. Je pense qu'il ne fonctionne pas mal. On peut se satisfaire de la dernière commande obtenue entre les fêtes de fin d'année. C'est aussi le fruit de notre combat pour continuer à avoir une activité de construction navale à St Nazaire. Et c'est aussi pourquoi nous continuons à argumenter et batailler pour obtenir la commande de ferries pour la compagnie SNCM notamment.

L'avenir de l'entreprise est aussi conditionné par

l'engagement de nos syndicats (Syndicats CGT Ouvriers et UFICT de la Navale à se mobiliser. Si la CGT laissait la mainmise à nos patrons, l'emploi en France serait beaucoup plus mis à mal aujourd'hui.

L'emploi : « La commande de l'Oasis va générer un besoin d'emploi important dans les mois à venir, des études jusqu'aux finitions du navire. Aujourd'hui, l'emploi de la sous-traitance est indispensable, STX n'étant plus en mesure d'assurer tous les corps de métier. Les employeurs, STX et autres, doivent respecter les salariés sous-traitants. La façon dont cela se passe depuis plus de 10 ans avec la sous-traitance provenant de pays à bas coûts salariaux est inconcevable pour nous. On nous dit sans cesse que le travail en France coûte cher. Nos jeunes sont formés aux différents métiers dans nos écoles. Ils devraient satisfaire les besoins dans les emplois industriels mais subissent souvent le chômage. Cela a aussi des incidences sur les cotisations et prestations sociales, retraites, maladie, chômage...

Aux chantiers, nous n'avons rien contre la sous-traitance étrangère nous exigeons de leurs employeurs (donneurs d'ordre), que ces salariés aient le même statut que nous qui travaillons sur un même site.

Depuis la «main d'œuvre exotique» mis en place sous « Boissier », je me rends compte avec du recul de l'ampleur que ça a pris, et je vois bien aussi l'intérêt des employeurs pour cette politique utilisant des salariés sous-payés. Aux chantiers, nous avons quelques expériences dans ce domaine. Cet emploi de main d'œuvre étrangère touche désormais beaucoup de secteurs d'activité. »

Le mot de la fin : « Mon activité ne me laisse pas cool, je suis parfois affolé. Après mon travail, en arrivant chez moi, je suis parfois tendu nerveusement. Et avec tout ce qui se passe dans notre société, ça m'énerve, ça me gonfle... c'est pour cela que j'évite de trop regarder les infos.»

Et la discussion a continué... Ensemble, nous avons refait le monde !



Edito

CONTACT !

L'Info de l'interpro

20 et 21 novembre 2012, débats nourris et constructifs lors du 48ème congrès de notre Union Locale, et adoption à très grande majorité des délégués du document d'orientation offensif qui tient compte des réalités économiques et sociales de notre bassin d'emplois.

L'action interprofessionnelle du 12 février dernier, initiée par la CGT, visant à imposer de vrais projets industriels pour notre région, doit en appeler d'autres, plus puissantes, plus unitaires, plus déterminées.

Il est temps que les élus politiques locaux de la majorité gouvernementale interpellent le sommet de l'Etat sur l'urgence à redresser notre industrie locale.

Selon l'étude de SECAFI commandée par la CGT, l'activité tertiaire dominante sur la zone de Saint-Nazaire et ses environs, avec nombres d'emplois à temps partiel et exposés ne constitue pas une réponse aux besoins d'une population en attente de changement.

L'accord Patronat/Syndicats minoritaires (CFDT, CFTC, CFE CGC) du 11 janvier dernier sur la sécurisation de l'emploi, visant essentiellement à faciliter les licenciements, approuvé et plebiscité par le chef de l'état et le gouvernement, doit être combattu avec force pour qu'il ne devienne pas une loi.

Comme cet accord pourrait être appliqué s'il était majoritaire à plus de 50% dans les entreprises, portons partout débats et explications car il est inadmissible que des organisations syndicales qui risquent de plus être associées aux décisions, justement en raison de la prochaine mise en application de la loi du 20 Août 2008 sur la représentativité, aient pu apposer leur signature à côté de celle du MEDEF (la CFTC et la CFE CGC).

Montrons au Président de la République que la grande majorité des ouvriers et employés ne l'ont pas élu pour qu'il mène une telle politique.

Le changement, c'est maintenant, disait-il, oui mais c'était il y a déjà 10 mois.

Bernard MONIN
Membre CE UL



SMH EN LUTTE

Depuis début janvier, les salariés de la société de montage hydraulique (SMH), sous-traitant du chantier STX, multiplient les débrayages et les actions pour dénoncer le licenciement injustifié de 5 de leurs camarades.

Grâce à la lutte, déjà 3 licenciements ont été annulés... mais 2 salariés restent encore sur le carreau.

Le patron-voyou, malgré toutes nos interventions et celles des pouvoirs publics, refuse catégoriquement les solutions alternatives aux licenciements.

Les salariés de cette petite boîte (25) sont mis quotidiennement sous pression.

Ces méthodes de voyou sont inacceptables et il va sans dire que nous allons poursuivre le combat, à la fois pour réintégrer nos deux camarades et pour faire respecter la liberté syndicale, la liberté de se défendre et plus globalement, faire respecter le code du travail.

Afin d'aider nos camarades à traverser cette période difficile et leur éviter une trop grosse perte d'argent suite aux mouvements de grève, nous appelons les syndicats, sections et militants à leur apporter leur aide financière.

Vous pouvez faire vos dons à l'Union Locale, par chèque (de préférence) à l'ordre de l'UL, avec mention au dos «Solidarité SMH». En vous remerciant par avance pour eux et pour leur lutte exemplaire.

ACCORD SUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI : LA CGT N'A PAS SIGNÉ.



Les organisations syndicales CFDT, CGC et CFTC ont répondu aux préoccupations de Mme PARISOT qui a déclaré:
« Les Prud'hommes ça insécurise les employeurs » ou « la liberté de penser s'arrête là ou commence le code du travail » !!!.

Parfois l'actualité sociale est indissociable de l'actualité juridique. Pour preuve aujourd'hui l'actualité sociale est dominée par les différents projets de suppressions d'emploi notamment dans l'industrie : à Florange, chez PSA, GOOD YEAR et j'en passe. Toutes sont de grosses entreprises car c'est de plusieurs milliers d'emplois dont il s'agit. L'actualité sociale c'est aussi le fameux Accord National Interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier dernier par la CFDT, la CGC et la CFTC. Y aurait-il un lien entre tout cela ?

Hé bien, pour qui regarde d'un peu plus près, que voit-il ?
D'un côté des entreprises qui font du chantage auprès des salariés pour augmenter leur temps de travail tout en conservant leur rémunération, sinon elles iront ailleurs. De l'autre une tentative réussie du MEDEF, pour l'instant, auprès d'organisations syndicales minoritaires prêtes à tout pour signer n'importe quel accord du moment que l'on parle d'elles.

Car OUI cet accord est un accord régressif à tout point de vue, il est bon à jeter.

Il accroît et oblige les salariés à accepter la mobilité. Il permet aux employeurs d'embaucher des salariés à temps partiel et de pouvoir les faire travailler dans des conditions encore plus contraignantes qu'aujourd'hui sans qu'ils aient la possibilité de pouvoir compléter leur temps partiel dans une autre entreprise. Il accorde la possibilité aux patrons d'obliger un salarié soit d'augmenter son temps de travail soit de baisser son salaire, son refus pouvant entraîner son licenciement.

Cet accord créerait un contrat à durée indéterminée intermittent. En réalité, un temps partiel annualisé avec alternance de périodes travaillées et chômées et une rémunération lissée sur l'année.

Cet accord réduirait les délais dont le salarié dispose pour contester son licenciement ou faire des demandes de salaires non payés. Ce délai qui est aujourd'hui de 5 ans passerait à 3 ans.

Cet accord affaiblirait considérablement le rôle des juges prud'homaux qui n'auraient plus le pouvoir de contrôle sur l'exécution et la rupture du contrat de travail.

LES NOUVELLES DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Le Conseil des Prud'hommes de Saint Nazaire a vu une augmentation de ses affaires de +12% Les affaires en référé * ont baissé de 45%, en raison principalement de la mise en place depuis un an du timbre fiscal à 35€.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser les litiges concernant les licenciements économiques sont très marginaux. Cela

2

Joël LEMARIE, Membre CE UL

représente seulement 2% des affaires traitées. Une raison à cela, les ruptures conventionnelles représentent 220 000 dossiers par an au niveau national, et ça n'est pas l'ANI qui arrangera les choses.

La CGT a cette année la Vice-présidence du Conseil des prud'hommes.

*procédure rapide par exemple pour le paiement des salaires

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE orange™ ET orange™ ?

La boutique ORANGE de Géant Océanis ferme prochainement pour être remplacée par une boutique ORANGE franchisée. A priori, pas de différence.

Mais, si jusqu'à présent 10 salariés France Télécom Orange traitaient vos demandes... Demain, seuls 2 salariés rémunérés au SMIC les remplaceront.

Une différence de statut pour les salariés, une différence de service pour le consommateur.

RENFORCER LES ACTIONS COLLECTIVES EN JUSTICE

Aux Prud'hommes de St Nazaire, nous avons à cœur de défendre les intérêts individuels des salariés, dans l'intérêt collectif. C'est pour cela que chaque fois que c'est possible, le syndicat doit être présent à côté du salarié. Cela améliore l'efficacité de l'action syndicale en justice

Le projet de loi sur la protection du consommateur, programmé pour le début de l'année 2013, comprend la création d'une action de groupe en droit de la consommation. Il serait dommage que ce nouveau droit soit cantonné à la consommation en oubliant

le droit du travail, domaine où les justiciables sont très vulnérables.

Il faudrait donc améliorer l'efficacité de l'action syndicale en justice. Le syndicat pourrait saisir les tribunaux pour faire constater l'illégalité de la situation. Le jugement serait ensuite directement exécutoire pour l'ensemble des salariés concernés. Une telle action en droit du travail permettrait et ce par une seule action en justice, le versement de dommages et intérêts à l'ensemble des salariés concernés ou encore la requalification des contrats précaires en CDI.

CREDIT D'IMPOT POUR TOUS LES SYNDIQUÉS

Le changement, c'est vraiment maintenant, et ce n'est pas une blague !

Ce n'est pas le plus important, mais on ne fera pas la fine bouche.

Jusqu'alors, les cotisations syndicales des salariés, retraités et les privés d'emploi donnaient droit à une réduction d'impôts de 66% de leur montant. Encore fallait-il être imposable pour en bénéficier.

A partir de la prochaine déclaration de revenus, les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôt qui bénéficiera aussi aux travailleurs, anciens travailleurs et les privés d'emploi non imposables, ceux qui ont les revenus les plus modestes.

Pour les personnes imposables, pas de changement, une cotisation de 100 € diminuera leur impôt de 66€. **Pour les personnes non-imposables, qui n'avaient droit à rien, une cotisation de 100€ donnera maintenant droit à une restitution de 66€ par le Trésor Public. Faites le savoir autour de vous...**

1ER MAI 2013

Le 1er mai est le seul jour férié et chômé reconnu par notre code du travail.

Cette année à Saint-Nazaire ce rendez-vous sera revendicatif et festif.

Après le rassemblement, le Centre de Culture Populaire, qui fête son cinquantième anniversaire, offre apéritif et animation musicale à la base sous-marine.

Une occasion de (re)découvrir votre association, créée à l'initiative des syndicats et des élus de comités d'entreprises de la région Nazairienne, et les multiples activités proposées.

3